



Avertissement Sans Preuves ?

Par **Ano Nyme**, le **09/10/2017 à 09:50**

Bonjour à tous,

Vendredi j'ai reçu un avertissement de la part de mon employeur, car selon lui je n'ai pas suivi les procédures de fermeture et de contrôles des recettes et de mise en coffre ayant eu pour conséquences un vol.

Nous disposons de deux coffres, un pour moi (le responsable), un pour l'équipe lorsque je ne suis pas présent à la fermeture ou en repos.

Durant la périodes ou ce sont déroulés les faits, je n'ai pas fait la fermeture du magasin pendant 2 jours, le vol, (si tant est qu'il y a eu vol, car aucunes preuves si ce n'est sa parole) à pu se faire à ce moment, et donc hors de mon contrôle.

Il m'accuse donc de négligence et de manque de rigueur.

Après effectivement le lendemain je remontais juste les enveloppes sans les recompter.

Ma question est : Est-il judicieux de contester l'avertissement, sachant que pendant l'entretien, il m'a fait comprendre qu'il n'avait rien pour monter un dossier contre moi car je suis irréprochable dans mon travail.

En le contestant, vais-je amener de l'eau à son moulin et donc l'aider et/ou lui donner l'envie de monter un dossier.

Ou "faire le canard" pour conserver mon poste ?

Si l'un d'entre vous pouvez éclairer ma lanterne...

Merci par avance,

Cordialement,

Par **P.M.**, le **09/10/2017 à 13:18**

Bonjour,

Il est déjà difficile d'émettre un avis sur l'avertissement lui-même sans connaître le texte complet du motif et il me paraît impossible de prédire quelle sera la réaction de l'employeur en cas de contestation de la sanction mais si vous pouvez prétendre être irréprochable, il ne pourra pas plus "monter" un dossier...

Ce qui peut paraître étonnant c'est si l'employeur n'a pas déposé plainte s'il y a eu vol...

Par **Ano Nyme**, le **09/10/2017 à 13:31**

Bonjour,

Merci pour votre réponse,

Alors le motif exact est « Non respect des consignes données par la direction, dans le cadre des contrôles de caisses et de la mise au coffre des recettes en fin de journée »

Il explique le montant « disparu de manière non justifié »

Mais aucune plainte n'a été déposée, et ce qui m'étonne le plus c'est que pendant l'entretien, il n'était absolument pas en colère, il manque près de 500€ et la seule chose qu'il me dit c'est que sans preuves on ne peut agir. Il n'a pas tenu compte du fait que je finisse plus tôt un jour dans la semaine et que sur cette période ça a été le cas de deux jours.

Et que par conséquent deux soirs ou n'importe qui pouvait avoir accès au coffre.

Je ne sais quoi faire.

Cordialement

Par **P.M.**, le **09/10/2017** à **13:44**

Il n'est donc pas question de vol apparemment dans le motif, tout juste de disparition...

Si vous n'étiez pas présent, vous ne pouvez pas être tenu pour responsable de ce qui s'est passé pendant ce temps en fin de journée mais éventuellement d'une opération non réalisée à votre retour...

De toute façon, un avertissement est une sanction légère mais vous pourriez quand même mettre les choses au clair par rapport à ce qui vous est reproché...

Par **Ano Nyme**, le **09/10/2017** à **15:47**

Merci pour votre réponse rapide.

Donc selon vous, il serait inutile de le contester ? Sachant qu'effectivement je n'effectuais pas de contrôle à mon retour (faisant confiance à mon équipe) ?

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **09/10/2017** à **16:05**

Si vous ne le contestez pas carrément, vous pourriez faire remarquer ce qui n'est pas de votre ressort en fin de journée lorsque vous êtes absent sachant que si vous n'avez pour vous décharger que de dire que vous faites confiance à votre équipe n'est pas suffisant pour vous-même ne pas effectuer les contrôles...